

# COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE LA POLICE NATIONALE

Le mercredi 6 mars était réuni le Comité Technique de la Police Nationale sous la présidence du DGPN.

À l'issue de sept heures de débats et d'un propos liminaire émouvant du DGPN sur la disparition de nos deux collègues de la BAC 75, les textes suivants ont été présentés.

## Textes statutaires

### - Nouveau code de déontologie de la police et de la gendarmerie nationales

À l'issue d'échanges fermes et argumentés, le DGPN a accepté et proposé plusieurs modifications du texte qui était soumis à la parité syndicale.

Le **S.C.S.I.** a rappelé que nul ne pouvait être surpris de la réactualisation du code, car un projet avait été présenté aux organisations syndicales en février 2012 par l'ancien DGPN. Ce projet était uniquement destiné à la police nationale.

Une nouvelle fois nous avons affirmé que le maintien de deux forces avec deux statuts différents dans notre pays compliquait les choses, entraînait des coûts financiers importants... il n'en demeure pas moins que c'est la première fois qu'il est proposé un code commun axé notamment sur les missions opérationnelles.

Nous avons également fait part de notre satisfaction de l'abandon du projet de récépissé et du retrait du terme « militaire » placé devant celui « de la gendarmerie ».

Par ailleurs, nous avons rappelé la nécessaire évolution de l'article traitant de l'usage des armes dans les deux forces. Le SCSI attend que le législateur uniformise les textes pour les policiers et les gendarmes.

Enfin, concernant l'article 26 de la rubrique police nationale, relatif au devoir de mémoire, nous avons obtenu que sa rédaction soit étoffée dans l'esprit de l'article 30 des gendarmes qui cite notamment le « sacrifice suprême ».

### Les modifications validées :

Article 3 : il va être ajoutée une phrase relative à la responsabilité de la hiérarchie, dans l'esprit de ce qui figurait dans l'ancien code.

Article 12 : il est acté que le principe du vouvoiement est la règle, permettant ainsi selon les circonstances de pratiquer avec discernement le tutoiement.

Article 13 : concernant le fait d'être identifiable, l'agent ne portera pas le numéro de matricule comme il avait été envisagé, mais le numéro RIO qui figure sur la carte de police.

Titre 3 : relatif aux dispositions propres à la police nationale, il est mentionné : le présent code actualise, complète et renforce le code du 18/03/1986, qu'il remplace.

Article 26 : intitulé " Considération, respect et devoir de mémoire "

Il est ajouté : *la fonction de policier comporte des devoirs et implique des suggestions qui méritent le respect et la considération de tous*. Gardien de la paix, dont la vie est amenée à être exposée, honore la mémoire de ceux qui ont péri dans l'exercice de missions de sécurité intérieure.

Vote :

Pour : 12 (Unité SGP-FO (9)-SCSI -UNSA-SCPN)

Abstention : 1 (SO)

Contre : 5 (Alliance)

**- projet d'arrêté fixant la liste et la localisation des emplois de conseiller d'administration de l'intérieur**

Vote :

Pour : 3 (UNSA-SCSI -SCPN)

Abstentions : 6 (ALLIANCE (dont SO )

Contre : 9 (Unité SGP-FO et SNIPAT-FO)

**- projets d'arrêtés relatif aux modalités d'organisation de l'entretien professionnel des personnels administratifs et scientifiques**

Vote :

Pour : 1 (SCSI)

Abstention : 8 (ALLIANCE -UNSA-SCPN)

Contre : 9 (Unité SGP-FO)

## **Textes d'organisation des services**

**- création d'un deuxième poste de DCPJ adjoint suite à l'élection de Mme Ballestrazzi à la présidence d'Interpol**

Vote :

Pour : unanimité

**- projet d'arrêté portant création d'une antenne et détachement OCRTIS à Bordeaux et Bayonne**

Vote :

Pour : unanimité

**- projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la DCSP en ce qui concerne le contrôleur de gestion, la division nationale de lutte contre le hooliganisme et la création d'une cellule de police technique et scientifique à la sous direction des missions hébergée à Ecully**

Vote :

Pour : 12 (Unité SGP-FO -SCSI -UNSA-SCPN)

**- projet d'arrêté portant fermeture du CRF de Gif sur Yvette au 31/12/13**

Vote :

Abstentions : 16 (SCSI -UNSA-ALLIANCE-SCPN-Unité SGP-FO)

Contre : SNIPAT-FO

**- textes d'organisation des missions de la DOSTL (PP)**

Vote :

Pour : unanimité

**- projet d'arrêté relatif au rattachement de la compagnie d'intervention de nuit à la division des unités opérationnelles (PP)**

Vote :

Pour : unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

- Sur l'éventualité de missions en outre-mer pour les compagnies de CRS envisagée il y a peu pour la Réunion, le DGPN y est favorable dans le cadre d'une préparation et d'une programmation non précipitées.

Le **S.C.S.I.** a déclaré que les déplacements des escadrons de gendarmerie en outre mer ne coûtent pas moins chers. Il n'y a donc aucune raison que les CRS à compétences nationales, ne puissent aller protéger nos compatriotes d'outre-mer.

- Le chef du SPHP a confirmé la volonté ministérielle de réforme de son service, du service central auto et du SSMI pour ne former qu'une seule entité. Une large concertation s'est engagée avec les représentants du personnel de ces services.

Le **S.C.S.I.** a dit attendre l'arrêt de la protection de certaines personnalités qui auront des conséquences sur l'organisation du nouveau service créé.

- Alors que le DCPJ a confirmé qu'une réflexion avait été menée au sujet d'éventuelles fermetures d'antennes PJ et des problèmes d'effectifs, le DGPN a insisté sur le contexte budgétaire difficile et la nécessité de revoir les organisations de la police pour mieux utiliser les ETP. Il a notamment cité en exemple les missions soutiens de chaque direction qui représente 532 ETP au total souvent en doublons avec la DRCPN.

Le **S.C.S.I.** qui a réfuté toute accusation de conservatisme, bien au contraire, a réitéré ses propositions relatives aux restructurations PN/GN qui pourraient se faire autrement que ce qui est proposé pour l'instant. Dans un contexte budgétaire tendu, il serait temps que les politiques prennent en compte l'importance des coûts engendrés pour la collectivité, sans que personne ne soit en capacité de garantir un meilleur service public à la population.

- L'arrivée de 2432 nouveaux effectifs en 2014 a été confirmée par le DGPN.

- Le jeudi 11 avril se tiendra une concertation avec la parité syndicale sur la modernisation de la police nationale avec comme thèmes principaux l'amélioration du management, de la santé et la sécurité au travail... Le DGPN a dit être contre " un corps et carrière 2" en raison du contexte financier et les économies que chaque ministère doit encore réaliser.

- Le 17/04 se tiendra le comité stratégique de la formation qui concrétisera les orientations prises lors des Assises de la formation.

